



MRC DU HAUT-RICHELIEU
Séance ordinaire

Mercredi, le 9 février 2022
19 h 30
Ordre du jour

AVIS : En vertu du décret 885-2021 du 23 juin 2021, la séance est enregistrée et tenue sans la présence du public. Les élus sont invités à y participer en personne, par téléphone ou par visioconférence. Un avis a été publié à l'effet que toute personne peut, préalablement à la séance, acheminer ses questions via le site internet de la MRC. Ces dispositions exceptionnelles tiennent compte de la pandémie causée par la COVID-19.

- 19 h 30 Ouverture de la séance.
- Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts.
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2022.
- 1.0 URBANISME**
- 1.1 Divers**
- 1.1.1 Autorisation au dépôt d'une demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles pour le lot 4 776 857 situé à Henryville (LPTAA, art. 65.1).
- 1.1.2 Régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral
- A) Terres cultivées en zones inondables endiguées : Appui aux démarches de l'UPA pour la reconduction de l'entente administrative.
- B) Résolution visant à obtenir la reconnaissance des digues du Haut-Richelieu par le MELCC.
- 2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 2.1 Programmes PAU/PME et AERAM : Octroi de prêts.
- 2.2 Politique culturelle du Haut-Richelieu : Adoption et remerciements aux membres du comité culturel Haut-Richelieu.
- 2.3 Fonds régions et ruralité (FRR)
- 2.3.1 Priorités d'intervention 2022-2023.
- 2.3.2 Reddition de compte et rapport annuel d'activités : Adoption.
- 2.3.3 Entente sectorielle pour le programme L'ARTERRE : Adhésion et autorisation aux signatures.
- 3.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**
- 3.1 Règlement 389 : Nomination de M. Stéphane St-Martin à titre de personne désignée pour la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.
- 4.0 FONCTIONNEMENT**
- 4.1 Finances**
- 4.1.1 Liste des comptes.
- 4.2 Divers**
- 4.2.1 Demandes d'appui :
- A) MRC Avignon : Financement du 211 (ligne d'inforéférence sociale) par le gouvernement du Québec pour assurer sa pérennité et un service national.
- B) MRC d'Abitibi : Impacts du projet de loi 103 sur l'aménagement du territoire et la vitalité des régions.

5.0 **COURS D'EAU**

5.1 Règlement 449

5.1.1 Nomination de M. Alexandre Henry à titre de personne désignée pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

5.1.2 Nomination de M. Stéphane St-Martin à titre de personne désignée pour la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

5.2 Dignes et stations de pompage de la rivière du Sud : Ajustement de la répartition des quotes-parts.

5.3 Facturation relative à l'entretien des cours d'eau.

5.4 Cours d'eau Grande Décharge des Terres Noires, branche 11 - Mont-Saint-Grégoire : Entérinement de factures et autorisation à répartir - Les Entreprises Réal Carreau inc. (17-097-037) 648,35\$; Les Entreprises Réal Carreau inc. 694,86\$; Frais d'administration 4,87\$ pour un total de 1 348,08\$.

5.5 Cours d'eau Normandin-Desranleau - Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Philippe et Saint-Jacques-le-Mineur - Entente intermunicipale avec les MRC de Roussillon et des Jardins-de-Napierville: Entérinement et autorisation aux signatures.

6.0 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

6.1 Priorités régionales 2022.

7.0 **VARIA**

7.1 Dépôt des documents d'information et rapport des délégués.

8.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS****9.0** **LEVÉE DE LA SÉANCE**

N.B. Prochaine séance ordinaire des membres du conseil de la MRC du Haut-Richelieu le mercredi 9 mars 2022.